



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 6854

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur les réformes qui ont été engagées dans son ministère concernant les achats, à la suite du rapport de l'audit de modernisation, rendu sur ce sujet le 17 octobre 2006.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication s'est fixé comme priorité l'organisation de sa fonction « achat ». La nomination auprès de la secrétaire générale d'un chef de projet est envisagée pour la fin de l'année 2007. Ce chef de projet aura pour mission d'organiser, de piloter et de mettre en oeuvre le « plan ministériel des achats ». Il proposera une stratégie d'achat ministérielle, organisera et professionnalisera la fonction « achat » et pilotera les expérimentations des actions interministérielles : mutualisation des pratiques, simplification des procédures et processus.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6854

Rubrique : État

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6048

Réponse publiée le : 8 janvier 2008, page 162